

Taux de mortinatalité, de mortalité périnatale, néonatale et infantile, Québec et régions sociosanitaires, 2000-2004

Région sociosanitaire	Mortinatalité ¹	Mortalité					
		périnatale ²	néonatale précoce ³	néonatale tardive ⁴	néonatale totale ⁵	post- néonatale ⁶	infantile
		pour 1 000					
Bas-Saint-Laurent (01)	4,5	7,0	2,5	0,5	3,0	1,0	4,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3,5	6,4	2,9	0,6	3,5	1,1	4,6
Capitale-Nationale (03)	3,8	7,3	3,5	0,6	4,2	1,1	5,3
Mauricie—Bois-Francs (04)	3,3	6,5	3,2	0,6	3,8	1,2	5,0
Estrie (05)	4,4	7,1	2,7	1,0	3,7	1,3	5,0
Montréal (06)	4,6	7,4	2,9	0,6	3,5	1,0	4,5
Outaouais (07)	3,5	8,0	4,5	0,7	5,2	1,4	6,5
Abitibi-Témiscamingue (08)	4,3	6,6	2,3	1,1	3,4	1,6	5,0
Côte-Nord (09)	4,5	6,7	2,2	0,4	2,6	2,2	4,8
Nord-du-Québec (10)=10+17+18	6,0	8,7	2,7	1,5	4,1	5,1	9,2
Nord-du-Québec (10)	2,0	3,0	1,0	0,0	1,0	1,0	2,0
Nunavik (17)	6,7	12,1	5,4	2,0	7,4	9,4	16,9
Terres-Cries-de-la-Baie-James (18)	7,8	9,0	1,2	1,8	3,0	3,6	6,7
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	4,0	5,1	1,1	0,9	2,0	2,6	4,6
Chaudière-Appalaches (12)	3,2	6,0	2,8	0,8	3,7	0,7	4,4
Laval (13)	4,1	6,8	2,7	0,5	3,2	0,8	4,0
Lanaudière (14)	3,5	6,9	3,4	0,3	3,7	1,5	5,2
Laurentides (15)	3,5	6,0	2,6	0,6	3,2	1,0	4,2
Montérégie (16)	3,9	6,5	2,6	0,6	3,3	0,7	4,0
Total	4,0	6,9	2,9	0,6	3,6	1,1	4,6

1. Le taux de mortinatalité est le nombre de mortinaissances divisé par le total des naissances et des mortinaissances multiplié par 1000.

2. Le taux de mortalité périnatale est le nombre de mortinaissances ajouté au nombre de décès infantiles de moins de 7 jours divisé par le total

des naissances et des mortinaissances multiplié par 1000.

3. Le taux de mortalité néonatale précoce est le nombre de décès infantiles de moins de 7 jours divisé par le nombre de naissances multiplié par 1000.

4. Le taux de mortalité néonatale tardive est le nombre de décès infantiles de plus de 7 jours et de moins de 28 jours divisé par le nombre

de naissances multiplié par 1000.

5. Le taux de mortalité néonatale est le nombre de décès infantiles de moins de 28 jours divisé par le nombre de naissances multiplié par 1000.

6. Le taux de mortalité post-néonatale est le nombre de décès infantiles de 28 jours et plus divisé par le nombre de naissances divisé par 1000.

Notes particulières pour les régions sociosanitaires :

La prudence est de mise dans la comparaison des taux des régions dont la population est petite.

Les décès sont classés selon le lieu de résidence.

La région administrative 10 correspond au total des régions sociosanitaires 10, 17 et 18.

La région sociosanitaire 06 s'appelle Montréal-Centre.

Source : Institut de la statistique du Québec.

6 février 2007

[Signes conventionnels utilisés dans les tableaux](#)

Québec 

[©Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Intégrité de l'information](#) | [Politique de confidentialité](#)